

La Protection des Forêts Contre les Incendies DANS le MASSIF FORESTIER GASCON.

1 ANALYSE HISTORIQUE ; STATISTIQUES ET EVOLUTION.

Chaque année, en France, le bilan des incendies de forêts est lourd. Il l'est particulièrement dans le Sud Est de la France où des dizaines de milliers d'hectares sont ravagés annuellement, malgré des moyens considérables de lutte ..

Or, dans ce bilan, la zone forestière du Sud - Ouest de la France paraît aujourd'hui épargnée, situation étonnante à priori, puisque dans la Région Aquitaine la seule forêt de Gascogne couvre un million d'hectares d'un seul tenant en Pin Maritime essence résineuse réputée à haute inflammabilité et combustibilité. En réalité , il y a plus de départs de feux dans le Sud - Ouest que dans le Sud - Est . Lorsque l'on parle feux de forêts dans notre Région, on raisonne en effet la plupart du temps sur cette aire géographique triangulaire appuyée sur l'Océan Atlantique, à cheval sur 3 départements, Landes, Gironde et Lot et Garonne, appelée Massif Forestier Gascon, défini dès 1947 comme " Landes de Gascogne "et comprenant près de 440 communes .

1.1 LES GRANDS FEUX

En fait , la Forêt de Gascogne a déjà payé un lourd tribut au feu. Dans une époque récente, et en particulier dans la première moitié du 20 ème siècle, la sensibilité au feu de cette jeune forêt cultivée a beaucoup augmenté .

Très précisément, la crise de 1929 et ses répercussions sur l'économie de la résine dans les Landes ainsi que la guerre de 1939/45 vont être à l'origine d'un certain désintérêt à l'égard de la forêt ce à quoi il faut ajouter un exode rural ; toutes ces circonstances vont augmenter la vulnérabilité de la Forêt des Landes.

On citera quelques épisodes des "années de feu"dans le massif

De 1942 à 1945 on compte 200.000 ha ravagés par les incendies.

En 1947 , 340.000 ha .

En trois ans, de 1945 à 1948, 166.800 Ha ont été détruits, par 1092 incendies dans le seul département de la Gironde.

Le paroxysme a été atteint en 1949, année durant laquelle 140.000 ha ont été la proie de 500 feux par suite de l'extrême sécheresse de l'été et de la violence du vent. Le point fort de cette crise a été l'incendie de Cestas, le 20 Août où l'on compta 82 victimes et 28.000 hectares de forêts détruits.

1.2 LE SUCCES D'UNE ORGANISATION EXEMPLAIRE DES FORESTIERS, SA FRAGILITE:

Ces catastrophes dans les Landes de Gascogne ont fait naître rapidement une prise de conscience générale qui s'est traduite par une organisation de lutte contre le feu très efficace de la part de tous les acteurs, dont les propriétaires forestiers en tête, soutenus par l'Etat.

A partir de 1950, la Forêt de Gascogne a commencé à se remettre des années terribles. Dès 1949 les Associations Syndicales de Défense des Forêts Contre les Incendies ont entrepris un compartimentage du massif forestier basé sur l'ordonnance du 28 Avril 1945. C'est à partir de cette ordonnance que les Associations Syndicales de DFCI auxquelles cotisent obligatoirement tous les propriétaires fonciers trouvent leur vocation légale (elles seront décrites plus bas)

Les corps Départementaux des Pompiers Forestiers sont créés par le Décret du 25 Mai 1947 , ils sont chargés de la lutte contre les incendies.

A partir de cette époque, le repeuplement en Pin maritime s'intensifie.

Parallèlement, le système de défense contre les incendies mis en oeuvre, le couple prévention et lutte active, prouvera son efficacité. L'analyse de la courbe de superficie moyenne brûlée par incendie dans les Landes , témoigne de l'efficacité du dispositif.

De 1950 à 1989, les superficies brûlées ne dépasseront pas 1500 ha par an en moyenne. La surface moyenne brûlée par feu passe de 7 Ha / feu en 1950 à 1 Ha environ en 1988 avant les grands incendies de 89 et 90 .

Le nombre de feux tend à augmenter de façon très régulière et sensible.

La surface totale incendiée est très variable suivant les années . Un nombre réduit de grands incendies influence considérablement la moyenne annuelle (1976, 1989, 1990, 1995, 1997, 2002) toutes ces années étant caractérisées par des sécheresses marquées.

Sur les 3 départements ont brûlé :

- en 1976 près de 5400 ha dont un incendie de 1200 ha à Moustey,
- en 1989 : 5800 ha,
- en 1990 : 9700 ha

Les 2 grands incendies du PORGE les 18, 19 et 20 Juillet 1989 puis de Saint Aubin / Carcans les 30 mars et 1 Avril 1990 ont parcouru au total en 5 jours 9300 ha et dégradé plus de 1 Million de M3 de bois.

En début d'année 1997, les 8 et 12 avril , 1300 ha ont été brûlés; une des causes de départ de feu mise en évidence dans les études analytiques passés , la ligne SNCF Bordeaux IRUN fut responsable de 400 ha détruits sur un seul feu . Il y a eu jusqu'à 80 départs de feu dans la journée du 8 avril 1997 pour les 3 départements!

En 2002, 1261 départs de feux sur les 3 départements pour 3134 ha . Cette année fut marquée par les grands feux de la Gironde (Hourtin /Carcans 1500 ha et Avensan Le Pian 600 Ha).

L'année 2003 a mal débuté (St Aubin 800 ha et Moustey 631 ha).

Ceci témoigne s'il le fallait encore de la permanence du risque dans ce Massif forestier, des amplitudes possibles en année de sécheresse , de la nécessité de procéder à la modernisation du système pour, à travers la prévision par exemple , rendre plus efficace encore la prévention. (voir annexe 1)

2 ORIGINES DES FEUX - LOCALISATION du RISQUE et ORIGINE SOCIALE

De 1950 à 1991 les origines de départs sont les suivantes:

INCONNUE	40,9 %
FOUDRE	29,7 %
IMPRUDENCE	11,5%
ACCIDENT	9,6 %
REPRISES	3 %
AUTRES	5,3 %

Une étude, soutenue financièrement par l'Europe dans le cadre de la coopération Inter Régions du Sud Europe, a mis en évidence certains points intéressants des relations causes/superficies/surfaces. On remarque de suite la trop importante part de classement des sinistres en " cause inconnue". Le nombre est important mais les superficies sont le plus souvent réduites pour ces feux (sauf pour les feux de Gironde en 1989 et 1990 classés en cause inconnue !) Il est clair cependant que ces feux classés en cause inconnue sont situés le plus souvent en zone périurbaine ou touristiques ou bien le long des grands axes de communication .

Pour les imprudences et causes accidentelles (Infrastructures, par exemple Voies-Ferrées.) le nombre est significatif mais jusqu'en 1997 les superficies sont restées faibles ; le risque paraissait maîtrisé jusqu'en Avril 1997 date à laquelle nous avons vu que rien n'était jamais acquis.

La Foudre est un facteur important, en raison de la multiplicité des foyers apparaissant simultanément, (le 12 Août 1990, 183 foyers simultanés !).

La cause "Foudre" pouvant être considérée comme constante , l'augmentation du nombre de feux ne peut s'expliquer que par des facteurs humains .

En localisant les zones à risque par rapport à tel ou tel critère on perçoit facilement que le risque n'est plus ou très peu d'origine forestière (il se situe le long des axes routiers et ferrés, près des zones urbaines et suburbaines, près des zones touristiques).

La Forêt de Pin est devenue le combustible d'un feu dont l'origine est étrangère au milieu rural.

3 ORGANISATION des SYLVICULTEURS , POMPIERS, ADMINISTRATION D'ETAT et COLLECTIVITES .

3.1 MESURES REGLEMENTAIRES :

Pour éviter au maximum les problèmes liant le risque FEU de FORETS et le tourisme ou l'habitat en milieu forestier , il existe aujourd'hui une réglementation d'urbanisme visant l'application de diverses mesures à travers la mise en œuvre du Plan de Zone Sensible aux incendies de Forêt (décret N° 92/273 du 23 Mars 1992,) et PPRIF ((loi du 2/02/1995). Ces mesures sont raisonnées en associant les sylviculteurs privés et l'ONF ainsi que les diverses administrations et collectivités. Des PPRIF sont en œuvre en

Gironde ; un Atlas a été réalisé pour les futurs PPRIF dans les Landes. Ces plans visent entre autres un zonage pour les constructions, les équipements et les débroussaillage dans les zones sensibles.

De plus les 3 départements disposent de règlements de protection de la Forêt contre l'Incendie révisés périodiquement. Celui du Lot et Garonne du 18 Mai 1992. Ces règlements sont très complets et régissent les activités forestières en liaison avec le risque feu, les mesures en périodes de risque exceptionnel, les mesures de prévention, les conditions d'utilisation des engins, etc ... Par exemple, en Lot-et-Garonne, les incinérations ne sont autorisées que du 15 octobre au 31 mars pour les particuliers et l'obligation est faite de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des habitations, constructions et campings.

Ils doivent être revus en 2003.

3.2 UNE ORGANISATION PREVENTION/PREVISION/LUTTE DES FORESTIERS - UN SYSTEME UNIQUE

Plus d'un demi siècle d'efforts des propriétaires forestiers, des collectivités locales et des pouvoirs publics ont conduit au système présenté ci dessous qui s'appuie sur une bonne organisation de la prévention (DFCI) ainsi que de la lutte active . L'originalité du système landais est d'avoir privilégié délibérément la prévention par rapport à la lutte.

3.2.1 L'action préventive menée par l'organisation DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie).

On entend par DFCI et moyens de prévention, l'aménagement du foncier forestier grâce à divers équipements utilisables pour la prévision, la surveillance, la garde du feu ou la lutte.

Il s'agit nous le verrons, de pistes, pare-feu, réserves d'eau, passages busés etc...

Pour ce faire, dès 1924, dans chaque commune, les propriétaires forestiers furent regroupés au sein d'Associations Syndicales de DFCI.

Ces Associations Syndicales sont obligatoires et chaque sylviculteur y participe en payant une cotisation à l'hectare qui permet le financement de tous les travaux d'aménagement nécessaires. Ces travaux sont également cofinancés par l'Union Européenne (anciennement règlement 2158/92 transféré sur RDR Feoga et FOREST FOCUS), la Région Aquitaine ou les collectivités départementales.

Ces ASA sont des Associations dites "Autorisées" qui relèvent de la loi du 21 Juin 1865.

Ce sont des Etablissements publics sous tutelle du Préfet et du Ministère de l'Agriculture ; les contributions sont prélevées par l'agent du trésor public. Une ASA correspond à une ou plusieurs municipalités. Un directeur bénévole nommé par les propriétaires fonciers dirige celle ci.

Les ASA sont obligatoires dans le périmètre des Landes de Gascogne depuis l'ordonnance du 28 Avril 1945.

Dans chaque département , les Associations de DFCI sont regroupées en Fédérations ou Unions.

- Fédération Girondine de DFCI :76 ASA et 450 000 ha.
- Union Landaise de DFCI: 150 ASA et 550 000 ha

- Union départementale des associations Syndicales forestières de DFCI de Lot et Garonne: 5 ASA et 55 000 ha.(une asa par canton : Casteljaloux, Houeilles, Damazan, Lavardac, Mezin)

La cotisation moyenne est de l'ordre de 15 francs par ha/an.(soit 2,3 €)

Les Unions et Fédération départementales sont regroupées depuis 1992 au sein de l'Association Régionale de DFCI.

3.2.2 La Lutte active:

Cette action de lutte est dévolue aux pompiers professionnels et volontaires regroupés au sein de services départementaux d'Incendies et de secours et sous la responsabilité d'un Directeur.

Les Corps Départementaux de Pompiers Forestiers ont été créés en 1947. On leur a adjoint des pompiers volontaires d'autres corps. Ils sont passés professionnels forestiers dans les années 1960/63 et sont devenus pompiers professionnels des services d'Incendies et de secours dans les années 1980.

Le Colonel responsable du Service d'Incendie et de Secours dispose des moyens en hommes et matériels dotés d'une spécialisation feux de forêts et bien répartis géographiquement sur le territoire au sein de Centre de Secours.

Ce Service Départemental d'Incendie et de Secours est dépendant financièrement du Budget des Départements.

En cas d'Incendie, suivant l'ampleur du sinistre la responsabilité des décisions de lutte incombe au Maire de la Commune puis au Préfet si l'incendie devient plus important.

Le maire est assisté ou remplacé le cas échéant par un chef de lutte appelé conseiller ou assistant technique qui va épauler les pompiers lors de la phase de lutte par sa connaissance du territoire.

Le COZ qui dépend du Ministère de l'Intérieur assure la coordination régionale pour l'envoi éventuel de secours dépendant de la Sécurité Civile mais aussi pour transmettre les indices prévisionnels foudre et indices feu de forêt météo.

3.3 LES MOYENS A DISPOSITION DE CETTE ORGANISATION:

(Voir annexe 2).

3.3.1 Les équipements de la Prévention

3.3.1.1 Les PISTES:

Le réseau de desserte DFCI du massif est évalué à 13.900 km (pistes aménagées par les DFCI); il est intégralement repris dans les données du S.I.G et complète un réseau de chemins d'exploitation de 26 000 km.

Le réseau de desserte , voies principales stabilisées est encore insuffisant; sa densité optimale est environ de 50 KM pour 10.000 ha.

Les Pistes sont entretenues par fauchage .

3.3.1.2 LES CANAUX ET FOSSES DE DRAINAGE:

La mise en valeur du massif forestier est étroitement liée au drainage qui permet de contrôler le niveau de la nappe phréatique et d'évacuer l'eau de ruissellement. Ce réseau d'assainissement a son importance également pour la lutte car c'est en Mars, Avril et Mai, mois pourtant pluvieux, que la végétation forestière basse desséchée offre le combustible privilégié des grands incendies. La portance des sols liée au drainage est indispensable à l'avancée des engins en forêt. Les fossés le long des pistes en zones humides sont nécessaires pour un meilleur état de la plate-forme de roulement. L'entretien de ce réseau collectif, la création des ouvrages permettant aux engins de lutte le franchissement, font partie des missions de la prévention; cependant la connaissance de ce réseau est encore imparfaite, il évolue et doit être mis à jour dans une base de données commune aux utilisateurs (Cf SIG DFCI SIFORA).

Depuis 1947 les Associations de DFCI ont réussi à créer et entretenir près de 23.000 km de fossés.

3.3.1.3 LES POINTS D'EAU :

Ils sont la condition indispensable au bon fonctionnement des moyens de lutte terrestres. Plus ils sont nombreux et près des foyers potentiels, plus vite le feu sera combattu. L'augmentation de la densité des points d'eau et de leur capacité individuelle d'approvisionnement est un objectif poursuivi actuellement par les DFCI.

On utilise des forages, des réserves aménagées sur ruisseaux ou lagunes, des piscines bâchées, des citernes.

L'objectif est de disposer d'un point d'eau tous les 2 km.à 2.5 Km soit un point d'eau pour 500 ha.

On dénombre actuellement près de 4000 points d'eau sur les 3 départements:

5248 en aquitaine

3.3.1.4 LA SIGNALISATION:

En cours de réalisation au niveau régional, cette signalisation a été à ce jour mise en place par chaque département.

Les pistes de DFCI sont signalées par des panneaux « Accès Pompiers » dans les Lande (8000 environ) portant N° et Nom de la piste. En Gironde et Lot et Garonne nouveau panneaux depuis 2000.

130 panneaux en Lot et Gar.

3.3.1.5 LA GARDE du FEU:

Après un incendie il faut éviter les reprises. Ceci nécessite la surveillance de ce feu dans les heures qui suivent l'intervention des pompiers professionnels.

Des moyens de garde du feu, citernes tractées ou camions existent et sont à disposition des communes, . Le personnel de garde est variable suivant les communes ainsi que les moyens de garde et de communication radio ou téléphone.

La garde du feu est de la responsabilité du maire.

3.3.2 Les équipements et moyens de la lutte:

3.3.2.1 Le GUET:

Il est assuré au sol et non par voie aérienne à l'aide de tours régulièrement dispersées sur l'ensemble du territoire : 22 en Gironde, 17 dans les Landes et 3 dans le Lot et Garonne
Ce sont les Pompiers professionnels qui assurent la vigilance.

3.3.2.2 LES MOYENS DE LUTTE

Ils sont en constante évolution en quantité et qualité.

La structure même de l'organisation de lutte évolue puisque le CIRCOSC (Centre Inter Régional de Coordination de la Sécurité Civile) coordonne depuis 10 ans lors des sinistres importants les opérations de lutte. Il se nomme depuis 2002 le Centre Opérationnel Zonal, COZ

Il met des moyens aéroportés en œuvre alors que, en règle générale, la première intervention est effectuée depuis le sol.

Le nombre de pompiers des 3 départements a progressé de façon importante. La départementalisation et le remaniement des différents Centres a eu lieu en 2001 et 2002.

Les pompiers professionnels et volontaires sont au nombre de 7000 sur les 3 départements.

On compte près de 200 Centres de secours et plus de 470 CCF.

3.4 LA SYLVICULTURE INTENSIVE:

Les techniques de gestion de cette forêt cultivée contribuent grandement à prévenir la propagation du feu; chaque intervention sur le peuplement (éclaircies , élagages, dépressages) est précédée la plupart du temps par un débroussaillage du sous bois. Ainsi le taillis et la masse de végétaux au sol se trouve réduits.

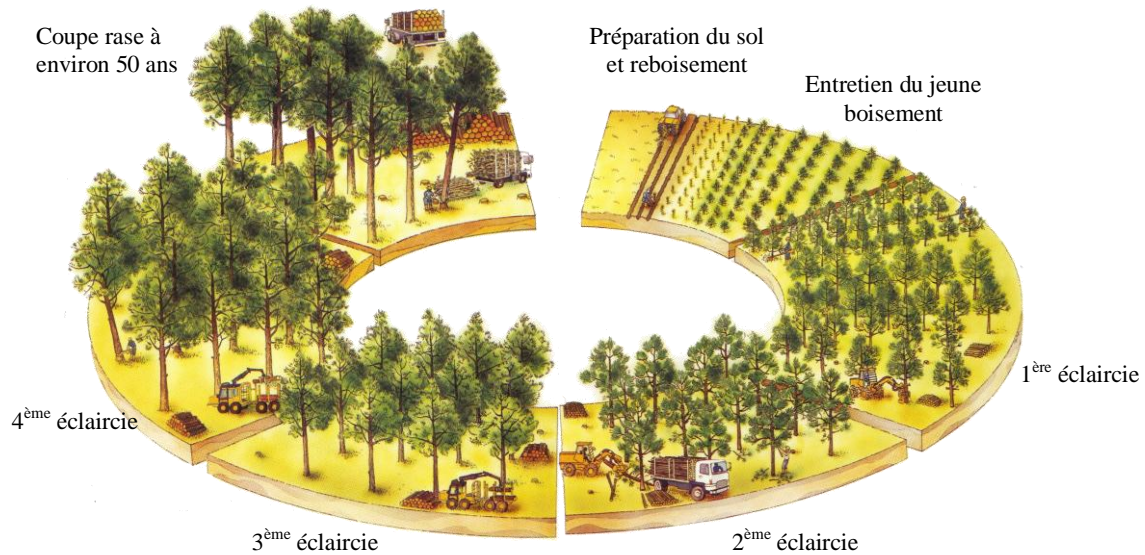
Les élagages des arbres contribuent également a diminuer le volume de combustible et assurent de plus une rupture verticale entre le sous étage et la cime des arbres , évitant la propagation du feu en cime dans les jeunes futaies.

Les méthodes de reboisement par travail du sol procurent aux espaces forestiers des zones d'arrêt de feu ou de moindre propagation, car très peu envahies dans les 2 premières années. Il s'agit de labour la plupart du temps

Les éclaircies et dépressages contribuent à la propreté et au dégagement des boisements les rendant ainsi moins combustibles.

Le régime de la futaie régulière le seul a pouvoir satisfaire les exigences de cet essence de lumière , à base d'éclaircies intenses et précoces, permet de conserver la facilité de pénétration et d'entretien.

Les assainissements en Lande humide participent également à assainir des sols peu porteurs pour les engins de lutte à une période de l'année où la végétation très sèche est propice au développement des grands incendies.



3.5 NOUVEAUX OUTILS DE CARTOGRAPHIE ET DE PREVISION:

Les données météo sont celles de météoFrance ; le COZ et METEO FRANCE ont un protocole de mise à disposition des données et de calcul d'un indice de risque suivant le modèle canadien. L'indice calculé est transmis par numéris au COZ et redistribué aux Codis (Centre Opérationnels des départements) par réseau de communication .

Le dispositif Météorage s'appuie sur un réseau de détecteurs ou balises qui permet de connaître les impacts de foudre à une bonne précision (moins de 1 km) en fournissant des informations sur la polarité , la puissance des impacts et sur la direction générale des perturbations orageuses..

Un Système d'Informations Géographiques a été réalisé grâce aux financements des sylviculteurs, de l'Etat, de la Région et de l'Europe . Ce SIG permet de disposer avant tout de différentes cartes mises à jour en temps réel sur tous les équipements de DFCI, de travailler à partir d'une base de données commune à tous les partenaires (16 postes) afin de gérer , de prévoir, d'analyser, toutes les données de la protection et de la lutte. Cet outil moderne va renforcer la synergie indispensable entre tous les acteurs impliqués dans la protection contre les incendies il permet en particulier d'améliorer et développer la prévision (outils météoorage).

JM BILLAC Association Régionale de DFCI

Vous pouvez visiter le site Internet de l'ARDFCI sur :
www.feudeforet.org